



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT AMAND SUR SEVRE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à 18h30, à la Mairie de SAINT AMAND SUR SEVRE, sous la Présidence de Madame Sylvie BAZANTAY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2024.

PRESENTS : Mme BAZANTAY Sylvie, Maire, Mr BOISSONNOT André, Mme BOURASSEAU Natacha, Mr CHAILLOU Laurent, Mr DRAPEAU Antoine, Mme ECHASSERIAU Viviane, Mme HERAULT Béatrice, Mr HUVELIN Benjamin, Mme HUVELIN Sylvia, Mme MURZEAU Loren, Mr REVAUD Mickaël, Mme SOULARD Anne, Mme TURPEAU Danick.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr BERNARD Christian (qui a donné procuration à Mr BOISSONNOT André), Mr COUTANT Mathieu (qui a donné procuration à Mr CHAILLOU Laurent).

Mme **TURPEAU Danick** a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations.
- 2) Participation financière aux charges de fonctionnement de l'école publique Paul Martin de Mauléon – Année 2023/2024.
- 3) Education Musicale en Milieu Scolaire – Année 2024/2025 : Détermination du nombre d'heures.
- 4) Transport scolaire à destination de l'école primaire de St Amand sur Sèvre : Participation financière des familles à compter de la rentrée 2024.
- 5) Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais pour l'aménagement de la rue des Fontaines.
- 6) Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais pour la construction d'une salle multi-activités.
- 7) Demande de subvention de l'UGSEL 79 (Union générale sportive de l'enseignement libre) pour l'organisation des journées olympiques des écoles catholiques du réseau de Mauléon.
- 8) Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 et désignation du secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Mme **Danick TURPEAU** été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

Décisions de Mme le Maire prises dans le cadre des délégations.

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELEGATION RELATIVE A LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS INFÉRIEURS A 15 000 € HT :

➤ **Décision n° 2024-020 du 29/03/2024 :**

Achat de panneaux de signalisation

SIGNAUX GIROS (La vergne - 17400) : 2 715,19 € TTC (2 262,66 € HT)

➤ **Décision n° 2024-021 du 29/03/2024 :**

Achat de batteries pour les blocs d'ambiance de la salle omnisports

ABC BATTERIES (La Roche sur Yon - 85000) : 533,76 € TTC (444,80 € HT)